

Notre équipe pour les élections communales 2023

et notre programme (version française) **Liste 8**



Myriam Cecchetti

57, Sanem
enseignante, députée, anc. conseillère
communale et échevine



Jos Piscitelli

64, Belvaux
fonctionnaire d'Etat e.r.
conseiller communal



Patrizia Arendt

61, Sanem
chargée de cours e.r.
conseillère communale



Irina Holzinger

40, Belvaux
bibliothécaire-documentaliste
coordinatrice de déi Lénk Suessem



Pietro Benedetti

64, Sanem
consultant e.r.



Steve Biver

37, Sanem
attaché parlementaire



Mirka Costanzi

35, Soleuvre
assistante sociale
pédagogue de théâtre



Franky Gilbertz

39, Belvaux
cheminot



Carmen Krier

36, Belvaux
vendeuse



Romy Massard-Reinert

61, Soleuvre
infirmière e.r.



Tania Mousel

33, Belvaux
bibliothécaire-documentaliste



Pierre Mousel

63, Belvaux
enseignant e.r.



**Maria de Lurdes
Pereira de Azevedo**

45, Belvaux
aide-éducatrice



Dany Pereira Figueiredo

30, Belvaux
ingénieur en génie civil



Sandra Philipps

50, Belvaux
employée d'Etat



Olivier Seyler

27, Belvaux
chauffeur-livreur



Serge Urbany

71, Sanem
juriste e.r., anc. député

déi Lénk
GEMENG SUESSEM

PROGRAMME ELECTORAL 2023

Méi fir Suessem - Rëselt är Gemeng !

A) Sanem a besoin de plus de qualité de vie 4 - 17

- 1) Trafic 4 - 6
Syndicat intercommunal TICE ; nouveaux concepts de transport public ;
Mobilité douce
- 2) Environnement 6 - 10
Protection de la Nature ; protection et gestion de l'eau ; habitat et
aménagement de l'espace ; Énergies renouvelables : solaire & éolienne
Industrie : Kronospan & Gadderscheier
- 3) Un logement abordable 10 - 12
Logements locatifs publics ; soutenir les locataires
- 4) Economie & Travail 12 - 14
Planifier une économie durable ; la Commune : acteur économique et employeur
pas de privatisations des services publics ; promouvoir et développer l'économie
solidaire et circulaire
- 5) Finances 14 - 17
Impôt commercial ; taxes communales socialement équitables ; prix de l'eau ;
ordures ménagères ; autres taxes ; CIPA-REWA

B) Sanem a besoin de plus de justice sociale 17 - 27

- 6) Ecole et Enfants 17 - 20
Les enfants au centre de la société ; école et éducation ; inclusion,
égalité des chances ; les droits des enfants
- 7) Jeunesse et Etudiant.e.s 20 - 22
Encadrement, besoins, responsabiliser ; étudiant.e.s
- 8) 3^e Âge 22 - 23
Vieillir en dignité
- 9) Social et Solidarité 23 - 24
Répondre aux besoins particuliers ; solidarité
- 10) Culture et Sport 24 - 27
Vivre la diversité culturelle ; héritage culturel et mémoire collective ;
Culture et Sport : non pas exclusive mais inclusive

C) Sanem a besoin de plus de participation 28 - 29

- 11) Démocratie, Codécision et Participation citoyenne 28 - 29
Égalité pour tous les mandataires ; politique d'information transparente et
opportune ; informer ≠ communiquer, impliquer ; Sanem « safe space »

44 **Méi fir Suessem !**

45

46 Nous traversons une période de crises multiples. Le logement est devenu
47 insupportablement cher pour beaucoup, l'écart social entre riches et pauvres ne
48 cesse de se creuser et le changement climatique ainsi que la perte de biodiversité
49 menacent nos moyens de subsistance. Ces crises ont un dénominateur commun:
50 l'exploitation capitaliste de l'homme et de la nature. Pour contrer cette tendance
51 destructrice, nous avons besoin d'une politique qui relie la question sociale à la
52 question écologique, et ce non pas en passant par-dessus la tête des gens, mais
53 avec eux.

54 Une telle politique est également possible dans les communes. C'est pourquoi
55 nous nous présentons avec un programme électoral qui mise sur le changement
56 dans trois directions : Plus de qualité de vie, plus de justice sociale et plus de
57 participation citoyenne.

58 En font partie l'extension conséquente et immédiate du réseau de transports
59 publics, l'intangibilité des forêts et des zones naturelles protégées restantes, le
60 développement de l'énergie solaire dans les localités, un programme communal
61 d'urgence pour des logements qui peuvent être payés, des finances publiques,
62 un développement et une économie au service des gens et de leur
63 environnement naturel, de nouvelles possibilités pour les enfants, les jeunes et
64 les étudiants, pour les personnes âgées, plus de soutien social et de solidarité
65 dans la société. Nous voulons promouvoir la diversité culturelle et le sport. Et
66 surtout, nous voulons plus de démocratie, plus de cogestion et de participation
67 citoyenne et moins de politique événementielle et de promotion du parti de la
68 bourgmestre.

69 Lisez nos propositions et idées concrètes dans les pages suivantes.

70

71 **Rëselt är Gemeng !**

72

73 **A) SANEM a besoin de plus de qualité de vie**

74

75 **Trafic**

76

77 *Nous, les êtres humains, sommes constamment en mouvement. C'est lié au besoin de liberté*
78 *individuelle. Mais ce besoin doit être satisfait autrement, car nous risquons l'effondrement*
79 *total si chacun continue à vouloir utiliser sa voiture privée. Il est grand temps de "passer"*
80 *d'avantage aux moyens de transport collectifs et de promouvoir la "mobilité douce". La gratuité*
81 *des transports publics a considérablement démocratisé l'accès aux réseaux de transport. Pour*
82 *que cette mesure soit une véritable étape dans la politique des transports, il faut maintenant*
83 *investir massivement dans les réseaux de trains, de bus et de tramways, ainsi que dans des*
84 *pistes cyclables et des voies piétonnes sans barrières, accessibles à tous et sûres.*

85

86 **Notre commune doit s'engager auprès des pouvoirs publics et du syndicat TICE dans les directions**
87 **suivantes :**

88

- 89 Le syndicat intercommunal de bus TICE doit être développé de manière conséquente, rester
90 en mains publiques et continuer à être subventionné de manière substantielle par l'État. En
91 outre, il convient d'examiner comment l'offre de liaisons en soirée et de nuit (Latenightbus
92 également depuis la capitale) peut être améliorée le week-end, mais aussi en semaine.
- 93 La coordination des horaires avec les heures de départ et d'arrivée des trains dans les gares,
94 notamment à Bascharage-Sanem, doit enfin être garantie et ne doit pas échouer à cause de
95 l'immobilisme notoire du TICE. (Nous avons déjà cette exigence dans notre programme
96 électoral en 2017 et malgré des rappels constants au conseil communal, rien n'a été fait ! Les
97 temps d'attente sont souvent importants et entravent l'utilisation des transports publics). Le
98 cas échéant, la commune doit prendre des initiatives propres.
- 99 Le parking-relais (P&R) prévu à la gare de Käerjeng-Suessem est désormais prioritaire, car il
100 existe de nouveaux plans pour le "Contournement de Bascharage". Il est également prévu de
101 créer suffisamment d'espace de stationnement à la nouvelle gare de Belvaux-Centre. Des
102 possibilités de carsharing (utilisation de voitures publiques) doivent également être créées
103 dans ces gares.
- 104 Le Sudtram, qui est prévu via Belval jusqu'à la maison communale, ne doit pas attendre 2035,
105 mais être mis en chantier au cours de cette législature (2023-2029). Il en va de même pour le
106 nouvel arrêt de train prévu à Belvaux-Centre et le "pôle d'échange" près de la commune, qui
107 reliera le tram, les CFL et le nouveau BNHS (bus à haut niveau de service) entre Esch et Belvaux
108 (déjà Lénk plaident pour que le tram devienne une entreprise publique).
- 109 La nouvelle liaison ferroviaire directe prévue dans le Plan National de Mobilité (PNM2035)
110 entre Differdange, Bascharage-Sanem et Luxembourg via un nouveau triangle ferroviaire à
111 hauteur du "Dreckwis" et du "Hanebësch" peut constituer une contribution judicieuse à la
112 mobilité régionale, à condition que les atteintes aux réserves naturelles se limitent à cette
113 extension et ne soient pas liées à d'autres projets de construction routière.

114

115 **Les nouveaux concepts de transport public permettent aux communes d'explorer de nouvelles voies**
116 **et de mettre en œuvre de nouvelles idées également dans le domaine du transport individuel**
117 **motorisé, par exemple dans les directions suivantes :**

118

- 119 Les habitants concernés des quartiers et des localités de la commune sont les mieux placés
120 pour savoir quelles mesures sont judicieuses et doivent être davantage impliqués. A l'avenir,
121 la commune doit organiser régulièrement des visites avec les habitants des localités et des

- 122 quartiers afin de trouver ensemble des solutions. Ensuite, les conclusions recueillies doivent
123 être discutées dans des forums de citoyens et les points de départ possibles et nécessaires
124 pour la modération du trafic et la réduction du bruit doivent être fixés et mis en œuvre.
- 125 Dans ce contexte, il faut viser la possibilité d'instaurer des limitations de vitesse
126 supplémentaires sur toutes les routes, y compris les routes principales et les routes de transit,
127 également au moyen d'un redimensionnement des routes. Dans les environs directs des
128 écoles, des maisons relais, de la maison de retraite, des centres sportifs et culturels, la vitesse
129 de 30 km/h doit être imposée.
 - 130 Les navetteurs, les bus et les camions doivent être mieux canalisés à travers les heures de
131 pointe sur les routes existantes, y compris la Collectrice du Sud. Cela implique de réguler le
132 trafic et, si nécessaire, de limiter la vitesse afin de fluidifier la circulation.
 - 133 On se plaint à juste titre que les Ponts&Chaussées et la commune ne parviennent pas à
134 coordonner leurs chantiers et créent ainsi un chaos supplémentaire dans la circulation. Il n'est
135 pas possible de rejeter la faute sur un seul côté. Les deux parties doivent mieux collaborer.
 - 136 Après l'abandon officiel par le ministère des Transports de la variante dévastatrice du
137 contournement de Bascharage par deux massifs forestiers (ce qui équivaut au MORATORIUM
138 réclamé par les organisations environnementales et la BIGS), la commune devrait rechercher
139 activement, dans le cadre du débat désormais rouvert, des alternatives respectueuses de la
140 nature afin de résoudre les problèmes de circulation dans la région. L'avis commun du conseil
141 municipal du 4 juillet 2016 et la position adoptée devant le tribunal administratif dans la
142 procédure engagée la même année contre le projet de route de contournement devraient
143 servir de base à cette réflexion. Cela n'exclut pas un éventuel raccordement direct des zones
144 industrielles de Bascharage au CR110 près de la gare, après des études d'impact appropriées.

145
146 **S'éloigner de l'utilisation de la "mobilité douce" comme enseigne. Des voies piétonnes et cyclables**
147 **bien connectées et sûres pour l'usage quotidien des gens dans les localités doivent surtout être**
148 **préparées dès maintenant et mises en œuvre concrètement, ce qui n'a pas encore été fait.**
149

- 150 Les piétons doivent avoir la priorité : des bandes piétonnes bien éclairées avec une
151 signalisation particulièrement visible, des trottoirs ou des voies piétonnes végétalisées,
152 séparées de la route mais aussi, là où c'est possible, des pistes cyclables. Nous voulons établir
153 un plan sur six ans, jusqu'aux prochaines élections, avec un plan d'investissement fixe,
154 révisable chaque année. Bien sûr, nous savons que de nombreuses routes sont des routes
155 nationales. Cela passe donc par une pression politique sur le ministère de la voirie et les "Ponts
156 et Chaussées".
- 157 Cyclistes : la priorité doit être donnée à de meilleures liaisons, entièrement sécurisées, entre
158 les lieux d'habitation et les lieux de travail ou d'achat. La première chose à faire est de
159 déterminer concrètement les besoins. Le plan directeur 2030 de la commune est trop peu
160 contraignant à cet égard. Nous avons par exemple besoin d'un plan de création de droits de
161 passage (servitudes) pour chaque plan d'aménagement partiel et dans le plan d'aménagement
162 général. Ce n'est qu'ainsi que nous obtiendrons un réseau cohérent de mobilité douce !
- 163 Là où il y a des pistes cyclables et piétonnes (comme par exemple le nouveau pont de "mobilité
164 douce" sur Belval), elles doivent être signalées spécialement et indiquées sur des cartes
165 routières en distribution libre...
- 166 L'extension conséquente du réseau Vèl'Ok dans toutes les parties de la commune doit être
167 poursuivie.
- 168 En outre, il faut garantir des possibilités de stationnement couvertes et à l'abri des vols pour
169 les vélos dans les gares, les arrêts de bus, les établissements publics et les commerces.
- 170 Un système de carsharing, c.à.d. d'autopartage (voitures utilisées en commun), public et
171 unique pour toutes les communes du pays et de parkings propres, également pour le
172 covoiturage, dans les quartiers et les villages, doit également être encouragé et soutenu par
173 notre commune. (voir aussi le chapitre Environnement)

174

175 Environnement

176

177 *"En raison de l'intervention de l'homme dans la nature et de la modification des habitats qui*
178 *en résulte, la protection de l'environnement est devenue indispensable" (citation tirée du Pacte*
179 *pour la nature - SICONA / Stratégie pour la protection de la nature et de l'environnement,*
180 *commune de Sanem 01.03.2023). Nous soutenons toutes les mesures qui sont consignées dans*
181 *ce document stratégique.*

182

183 Protéger réellement la nature signifie

184

- 185 Les quelques forêts et zones naturelles qui subsistent dans notre commune doivent être
186 protégées et préservées comme les biens les plus précieux de l'humanité (patrimoine humain)
187 et ne pas être sacrifiées sur l'autel des compromis politiques. Elles doivent être déclarées
188 intouchables. En font partie le Bobësch séculaire, le Dreckwis et le Hanebësch, déjà fortement
189 dégradés, les deux zones Natura2000 "Sanem - Groussebesch / Schouweiler - Bitchenheck " et
190 "Lias Moyen" (zone de protection des oiseaux), qui restent fortement menacés par les projets
191 de construction de routes. Seul le nouveau triangle ferroviaire vers Luxembourg prévu dans le
192 PNM2035 devrait encore pouvoir être, après étude d'impact, construit dans la Dreckwiss afin
193 d'ouvrir des alternatives pour les transports publics.
- 194 La surélévation (plateau) près du château d'eau à Sanem doit être reconnue comme un autre
195 emblème ("butte témoin") à côté du Pakeberg, du Lëtschëf, du Zolwerknapp, et du Galgebiërg
196 et faire l'objet d'une protection particulière dans le plan d'aménagement général, avec la
197 vallée restée intacte jusqu'à présent et les prairies de fauche extensives jusqu'à Niederkorn-
- 198 Les quelques peuplements forestiers restants ("Haneboesch") doivent y être conservés,
199 continuer à être reboisés en tant que forêt mixte et être rendus à nouveau accessibles.
- 200 La commune doit désigner dans le PAG d'autres paysages et zones de grande biodiversité à
201 protéger au niveau communal et élaborer des guides pour leur protection et, comme le prévoit
202 le "Pacte nature", créer d'autres biotopes. Le biotope nouvellement créé près du Schlakentipp
203 Eilereng doit être protégé.
- 204 Les petites oasis vertes existantes qui offrent une protection contre le bruit et les gaz
205 d'échappement en tant que zones de repos, comme par exemple le Parc Pierre Greisch à
206 Belvaux, doivent être conservées ou créées dans tous les centres de village et ne doivent pas
207 être sacrifiées au profit de parkings. Des lieux publics pour la cohabitation doivent être créés
208 dans tous les quartiers, si possible sans barrières, sans voitures, avec par exemple des
209 logements pour personnes âgées, des aires de jeux, des petits parcs, des petits potagers
210 publics. Les projets d'espaces partagés comme ceux du centre de Belvaux ne doivent pas
211 devenir des déserts de béton.
- 212 Comme à Belvaux (Matgesfeld) et à Sanem, il s'agit de promouvoir des projets de jardins
213 communautaires, des jardins ouvriers et la culture de fruits et de légumes dans les villages, en
214 renonçant aux pesticides et en faisant participer activement les citoyens.
- 215 La commune doit délimiter des zones de compensation écologique sur son territoire. Les
216 pertes de biodiversité dues aux interventions dans la nature pour la construction d'importants
217 projets d'infrastructure communaux (écoles, etc.) doivent pouvoir être compensées
218 localement sur ces surfaces - en gardant à l'esprit que les vieux peuplements d'arbres et les
219 massifs forestiers ne peuvent pas être compensés et doivent être conservés.
- 220 Dans les espaces publics, seuls des arbres, des haies et des plantes indigènes doivent être
221 plantés et il faut renoncer aux pesticides. Lors de toute nouvelle construction ou rénovation,
222 les propriétaires doivent être sensibilisés à ce sujet.
- 223 Le respect des prescriptions relatives à l'utilisation de pesticides et d'autres substances nocives
224 sur le territoire communal doit être contrôlé et, en cas d'infraction, des mesures appropriées
225 doivent être prises en collaboration avec les services compétents.

226 Aucune monoculture (gazon en rouleau) ne devrait être pratiquée sur les surfaces agricoles
227 louées par la commune. L'installation d'élevage de petits animaux du Matgesfeld est
228 importante pour la conservation de la biodiversité, car des espèces de petits animaux en partie
229 menacées d'extinction y sont élevées et conservées.

230 Les ménages doivent être conseillés par le "Service Ecologique" de la commune pour
231 l'aménagement de leurs espaces verts, et par la mise à disposition de graines et de plants.

232

233 **Protection et gestion des eaux.**

234 *Le maintien de la qualité de l'eau potable et l'entretien de l'infrastructure de l'eau (et de l'eau usée)*
235 *font partie des tâches centrales de la commune. Outre les investissements nécessaires dans*
236 *l'infrastructure, la gestion de l'eau doit être un critère important à prendre en compte de manière*
237 *déterminante dans toutes les étapes du développement de la commune.*

238

239 Les sources d'eau de la commune doivent être intégrées dans le plan d'occupation des sols
240 (PAG) de la commune. La municipalité doit établir des zones de protection de l'eau potable en
241 concertation avec le service des eaux afin de protéger la qualité de ces sources d'eau.

242 L'imperméabilisation des surfaces, tout comme la production de gazon en rouleau, doit être
243 réduite afin de permettre une infiltration régulière de l'eau et de prévenir les inondations,
244 notamment dans les zones inondables comme à Sanem (Taupeswiss). Il faut installer
245 suffisamment de bassins de récupération d'eau dans de telles zones.

246 La renaturation des cours d'eau et le contrôle continu de la qualité de l'eau doivent être
247 poursuivis en priorité, comme le prévoit le Pacte pour la nature.

248 La municipalité doit établir un plan d'action sur les zones où la récupération des eaux de pluie
249 et leur utilisation sont utiles, par exemple pour les bâtiments municipaux, pour l'arrosage des
250 installations ou pour le lavage des véhicules municipaux.

251 Tous les nouveaux plans d'aménagement partiels doivent prévoir de l'espace pour les bassins
252 de récupération des eaux de pluie et les doubles conduites d'eau.

253 Une aide financière doit être accordée pour la construction de réservoirs privés de
254 récupération d'eau de pluie et d'aides techniques permettant d'économiser l'eau potable.

255

256 **Habitat et aménagement de l'espace**

257

258 La commune doit élaborer un guide pour la construction écologique (est en partie prévu dans
259 le pacte pour la nature), qui devra être suivi dans tous les projets de construction futurs. Dans
260 les nouveaux quartiers, les constructions doivent être peu encombrantes et respectueuses de
261 la nature. Outre les jardins privés, des jardins collectifs doivent être planifiés pour renforcer
262 les échanges sociaux et protéger la biodiversité. Les jardins en gravier doivent être empêchés à
263 l'avenir dans le règlement de construction.

264 Les erreurs d'urbanisme commises sur Belval, vivement critiquées dans une étude de l'Université du
265 Luxembourg et malheureusement encore mises en œuvre, ne doivent plus se reproduire.

266 La commune dispose d'un potentiel de développement suffisant. Les espaces naturels et les
267 arbres et massifs forestiers encore existants, avec leur biodiversité et leur importance pour les
268 loisirs de proximité, doivent être conservés intacts en tant qu'élément structurant décisif de la
269 commune. Il faut mettre un terme au mitage et à la fragmentation des paysages.

270 Nos rues ne doivent pas être systématiquement défigurées par des blocs de construction. La
271 commune doit se doter des instruments nécessaires pour lutter contre leur prolifération. Elle
272 doit également obtenir gratuitement des terrains dans les quartiers existants à partir d'un
273 certain nombre de logements, afin de pouvoir y créer des logements publics et d'autres
274 infrastructures collectives, mais aussi des jardins et autres espaces verts. Les bâtiments

275 intéressants du point de vue architectural et de l'aspect de la rue doivent être mieux protégés
276 que ce n'est le cas actuellement.

277 Actuellement, le règlement de construction de la commune prévoit en principe que chaque
278 logement dispose de deux places de parking couvertes. Cette clé de répartition entraîne une
279 forte augmentation des coûts de construction et a un coût écologique élevé (excavation et
280 transport, etc.). Les plans d'aménagement partiels des nouveaux quartiers devraient à l'avenir
281 prévoir des clés de stationnement moins élevées et séparer l'habitat de la voiture en prévoyant
282 des possibilités de stationnement collectif en surface à la périphérie des quartiers. Cela
283 permettrait de réduire drastiquement les coûts et de rendre les quartiers sans voitures et
284 conviviaux. Dans ces nouveaux quartiers, la mobilité douce doit être planifiée en priorité avec
285 des voies piétonnes et cyclables et des places doivent être réservées pour l'autopartage
286 (carsharing) communal et le covoiturage.

287 Étant donné que de nombreuses personnes possèdent un chien comme animal de compagnie
288 et que le "problème des déjections canines" n'a pas été résolu de manière satisfaisante dans
289 notre commune, nous proposons que, comme dans d'autres communes, des parties de
290 prairies soient désignées comme "Muppewiss" et qu'au moins des poubelles avec distributeur
291 de sacs y soient installées.

292

293 **Énergie renouvelable**

294

295 La commune doit procéder à un recensement du potentiel de production d'énergie non fossile
296 dans les domaines du photovoltaïque, de l'énergie éolienne, des pompes à chaleur, de la
297 géothermie proche de la surface.

298 Les promoteurs publics qui interviennent dans la commune doivent également miser sur les
299 sources d'énergie renouvelables (et non pas, comme la SNHBM l'a fait pour ses projets
300 Geessewee et Belval-Nord, encore sur le chauffage au gaz).

301 La commune doit encourager les initiatives individuelles et coopératives décentralisées de
302 production d'énergie alternative, mais aussi participer à des réseaux de chauffage urbain
303 alimentés par de grandes pompes à chaleur, l'énergie photovoltaïque et l'énergie éolienne.

304 Des critères minimaux d'efficacité énergétique doivent être inscrits dans le règlement
305 communal des bâtisses (mesures d'économie d'énergie et promotion des énergies
306 renouvelables). Pour les nouvelles constructions, l'approvisionnement obligatoire en énergies
307 renouvelables uniquement doit être prescrit dans le plan d'urbanisme, en suivant l'exemple
308 de Wiltz.

309 La commune doit se connecter à des réseaux électriques intelligents qui intègrent des sources
310 d'énergie alternatives (smart grids), tout en respectant le contrôle démocratique et
311 l'autodétermination informationnelle des utilisateurs.

312 Les compétences de la "Climat-Agence" doivent être utilisées pour lancer un plan de
313 rénovation énergétique successive des anciens bâtiments résidentiels et commerciaux de la
314 commune et pour conseiller et soutenir les citoyens et les entreprises en matière d'énergie et
315 d'environnement.

316

317 (Plus d'idées, voir le chapitre Politique sociale)

318

319 **Énergie solaire**

320

321 Des installations photovoltaïques doivent être installées dans la mesure du possible sur tous
322 les bâtiments appartenant à la commune, et des parkings appartenant à la commune (au
323 Service technique, à l'Artikuss, et bien d'autres encore) doivent être couverts de panneaux
324 photovoltaïques ("ombrières").

325 Tous les nouveaux quartiers doivent être orientés dans les plans d'urbanisme de manière à ce
326 que l'énergie solaire puisse être utilisée le plus efficacement possible, tout en respectant
327 certaines mesures de protection comme la protection contre les incendies. Le cadastre solaire
328 existant doit être utilisé activement pour motiver les gens à s'équiper en énergie solaire, avec
329 une référence concrète aux aides financières. La production d'électricité à partir d'installations
330 solaires par les propriétaires de maisons et les coopératives doit être encouragée.

331

332 **Énergie éolienne**

333

334 La commune doit promouvoir la construction des éoliennes envisagées sur son territoire, dans
335 le respect de la protection des habitants et des oiseaux. L'énergie éolienne doit cependant être
336 utilisée de manière sociale et démocratique. Au lieu de laisser le financement et la production
337 à des privés, une coopérative énergétique communale (ou intercommunale) doit porter ces
338 projets afin de permettre aux habitants intéressés d'y participer réellement. C'est pourquoi
339 nous sommes également opposés à la détermination centrale des sites par le gouvernement
340 et l'avons fait savoir lors de l'avis du conseil communal sur le PDAT.

341

342 **Industrie**

343

344 *De nouvelles entreprises industrielles dans le sud industriel traditionnel du pays apportent une*
345 *diversification nécessaire à l'économie du "pays des banques" qu'est le Luxembourg. La condition*
346 *préalable est toutefois que ces entreprises s'installent sur des sites appropriés, qu'elles soient reliées de*
347 *manière optimale au réseau ferroviaire ou autoroutier, qu'elles remplissent les conditions*
348 *environnementales, qu'elles prennent les mesures nécessaires pour protéger l'eau et l'air et qu'elles*
349 *respectent les valeurs limites prescrites en matière de bruit, d'odeurs et d'émissions de poussières.*

350

351 **Kronospan - souci numéro 1**

352

353 *Régulièrement, les riverains de nombreuses localités (Sanem, Belvaux, Ehlerange, Soleuvre, Fousbann,*
354 *Niederkorn, Oberkorn, Differdange) se plaignent surtout des nuisances olfactives, sonores et*
355 *lumineuses de Kronospan, sans que la situation ne s'améliore. En novembre 2022, l'entreprise a*
356 *demandé un agrandissement de l'entreprise. Nous sommes d'avis qu'une extension de la production*
357 *sans avoir recherché la source et les causes des nuisances environnementales actuelles est inadmissible.*
358 *Il faut d'abord que les mesures ordonnées et promises soient respectées et que l'étude d'impact sur*
359 *l'environnement englobe toutes les nuisances actuelles et prévisibles afin d'en évaluer le véritable*
360 *impact. En pleine crise climatique, toutes les émissions de gaz à effet de serre et les effets secondaires*
361 *doivent être contrôlés et réduits au strict minimum.*

362

363 **La commune doit s'engager auprès de Kronospan et de l'État pour**

364

365 l'utilisation des dernières technologies (humidification à la vapeur d'eau) et l'adaptation des
366 systèmes de filtration et de la hauteur des cheminées afin de réduire les émissions
367 atmosphériques et les particules d'odeur et de poussière ;

368 l'isolation phonique par recouvrement de toutes les zones où l'on charge et décharge ;

369 l'approvisionnement en bois principalement par le réseau ferroviaire et non plus par camions;

- 370 la mise en place d'une installation de surveillance technique urgente qui contrôle l'écoulement
371 principal des eaux dans les cours d'eau (Chiers) ;
372 des mesures concernant la réduction des sources lumineuses pour protéger la faune nocturne
373 et garantir la qualité de vie des riverains, y compris la nuit ;
374 co-planification de l'installation de couplage chaleur-force annoncée en amont de l'extension.
375

376 **Gadderscheier / Crassier – souci numéro 2**

377

378 *Le Crassier Aleweier se compose de différents types de décharges (déchets de construction, déchets*
379 *industriels) où sont stockés de nombreux matériaux différents. On peut toujours s'inquiéter des lixiviats*
380 *pollués qui, compte tenu des étés secs et du risque de fissuration de la couche d'argile imperméable,*
381 *représentent un réel danger d'empoisonnement et de pollution pour notre eau potable. La nappe*
382 *phréatique est située juste en dessous de la zone et est donc directement concernée. Une pompe est*
383 *censée contrôler en permanence les eaux de surface et donner l'alerte en cas de pollution, mais la*
384 *pollution sera déjà là.*
385

386 **La commune doit s'engager auprès des exploitants, des utilisateurs et de l'État pour**

387

- 388 l'assainissement de base et l'étanchéification des décharges afin de réduire au maximum le
389 risque de fuites de substances toxiques et de matériaux polluants ;
390 ne pas accorder d'autres autorisations sans avoir terminé l'étude d'impact environnemental
391 EIE ;
392 une participation substantielle des utilisateurs de la décharge aux coûts de l'assainissement,
393 selon le principe du "pollueur-payeur".
394

395

396

397 **Un logement abordable**

398

399 *La commune doit être plus proactive dans la mobilisation de logements et de terrains pour une*
400 *politique publique du logement ; une grande partie des investissements dans le logement*
401 *abordable est remboursée à la commune par l'État dans l'intérêt de la création de logements*
402 *publics. Cela implique également que la commune mette à disposition le personnel nécessaire*
403 *pour accompagner et entretenir la construction de logements abordables ; là aussi, l'État*
404 *participe aux frais.*

405

- 406 La commune doit augmenter le personnel de son Service Logement (qu'elle a elle-même
407 déclaré comme étant en sous-effectif dans le "Plan d'Action Logement").
408 La commune doit, dans le cadre du PAL (Plan d'action Logement), dresser un inventaire des
409 terrains constructibles appartenant à la commune, à l'Etat ou à d'autres institutions publiques
410 ou semi-publiques. Ensuite, le "groupe de travail logement" et le conseil communal doivent
411 discuter des possibilités de construire des logements abordables appartenant à la commune
412 et en collaboration avec le Fonds de Logement et la Société Nationale des Habitations à Bon
413 Une possibilité supplémentaire consiste également à créer une société de promotion
414 immobilière d'utilité publique, conventionnée et préfinancée avec la commune, sous la forme
415 d'une Asbl, ou mieux encore, d'une "Société d'impact sociétal" (SIS), ou d'un "Etablissement
416 d'utilité publique", avec du personnel professionnel issu du secteur de la construction, en
417 étroite collaboration avec les services communaux compétents.

- 418 La commune doit prévoir une part fixe et substantielle de son budget annuel pour l'achat de
419 terrain et la création de logements communaux (nouvelle construction, rachat avec
420 réhabilitation ou rénovation).
- 421 La cession gratuite obligatoire par les promoteurs aux communes, prévue dans le Pacte
422 Logement 2.0, de jusqu'à 20% du terrain constructible dans les nouveaux quartiers de plus de
423 25 logements doit pouvoir être mieux prise en compte par la commune qu'auparavant, afin de
424 créer des logements abordables par la commune.
- 425 Cette obligation doit pouvoir être étendue par la loi aux projets plus importants dans les
426 quartiers anciens, comme l'a souligné le conseil municipal dans son avis sur le plan directeur
427 d'aménagement territorial (PDAT) pour l'État et les communes.
- 428 Pour que la commune puisse utiliser plus efficacement pour des projets collectifs publics dans le
429 cadre des aides au logement son droit de préemption lors de la vente de terrains, il est nécessaire de
430 prolonger les délais et d'améliorer les conditions pour que la commune puisse mobiliser les soutiens
431 nécessaires et planifier les projets (voir aussi l'avis du conseil communal sur le PDAT).
- 432 Lors de chaque modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) ou des plans
433 d'aménagement partiels (PAP), la plus-value qui en résulte lors de la vente de terrains doit être
434 légalement remboursée à la commune, afin d'alimenter ainsi un fonds immobilier qui permet
435 d'acheter davantage de terrains et de les mettre en valeur publiquement (avis du conseil
436 communal sur le PDAT). Cela permettrait également d'éviter que les communes ne se laissent
437 rouler dans la farine lors des négociations avec les promoteurs.
- 438 La commune doit en principe défendre la recherche de nouvelles sources de financement pour
439 la construction de logements publics, dont le fonds de compensation du régime général de
440 pension, au lieu que celui-ci investisse principalement dans des immeubles de bureaux dans
441 sa partie immobilière.
- 442 Tant qu'il n'y a pas de nouvelle base légale, la commune doit appliquer la loi modifiée sur le
443 Pacte Logement du 22 octobre 2008, qui donne aux communes la possibilité de percevoir une
444 taxe sur les logements vacants et d'appliquer le taux de la taxe foncière sur les terrains non
445 bâtis, même si cette dernière possibilité a été limitée par un récent jugement de 1ère instance
446 du tribunal administratif. Les recettes ainsi générées peuvent être utilisées par la commune
447 pour l'achat de nouveaux terrains à bâtir et la construction de logements. Mais la priorité est
448 d'attirer l'attention des propriétaires, par le biais du Service Logement, sur la possibilité de
449 louer leur logement via une initiative d'économie solidaire.
- 450 Les terrains appartenant à la commune ne doivent pas être vendus à des promoteurs privés.
451 Le logement locatif abordable en mains publiques ainsi que le logement coopératif doivent
452 être les formes d'accession à la propriété réservées à ces terrains.
- 453 De même, la possibilité de mobiliser des réserves foncières et d'imposer des obligations de
454 construire, avec possibilité d'expropriation sur décision gouvernementale, prévue en principe
455 par la loi modifiée de 2004 sur l'aménagement communal, ne devrait pas être exclue en cas
456 d'aggravation de la crise du logement.

457
458 **Il n'y a pas assez de logements locatifs appartenant à la commune ou gérés par d'autres organismes**
459 **publics. L'accent doit donc être mis sur les logements locatifs publics.**
460

- 461 Ces derniers temps, les organismes publics de logement (Fonds de Logement, Société
462 Nationale des Habitations à Bon Marché - SNHBM) n'ont vendu dans notre commune que
463 selon le principe du "bail emphytéotique" de 99 ans (Geessewee à Beles, Taupeswiss à
464 Sanem.). Cette politique doit être résolument modifiée en faveur de la construction de
465 logements locatifs publics en fonction des revenus, qui font si cruellement défaut dans notre
466 commune.
- 467 La commune elle-même ne possède que 4 maisons unifamiliales à Belvaux et 14 appartements
468 à louer à Belvaux et Sanem. 2 appartements à Ehlerange viendront bientôt s'y ajouter, plus

- 469 tard 3 sur "Metzerhéicht" à Belvaux. Cela est loin d'être suffisant, ce parc doit être étendu de
470 manière durable et substantielle.
- 471 Le budget communal doit être développé dans le but d'augmenter la part des logements
472 locatifs abordables dans le parc total de logements de la commune à 10% d'ici 2030.
 - 473 La coopération avec les acteurs de la "Gestion Locative Sociale", comme l'AIS Kordall, qui
474 propose actuellement 12 logements auparavant vacants avec une garantie de loyer pour les
475 propriétaires, doit être renforcée.
 - 476 Les formes d'habitat alternatives (habitat intergénérationnel, colocation, coopératives
477 d'habitation, etc.), pour lesquelles il existe désormais de nombreuses initiatives issues de
478 l'économie solidaire, doivent être encouragées de manière ciblée par les communes.
 - 479 Pour cela, le règlement communal sur les bâtisses doit enfin être adapté, comme nous l'avons
480 demandé à plusieurs reprises par écrit, notamment à la législation nationale de 2019, afin de
481 simplifier, voire de rendre possibles, de telles formes d'habitat alternatives dans notre
482 commune.
 - 483 Les logements locatifs publics appartenant à la commune doivent également être attribués à
484 des groupes sociaux qui, en raison de leurs faibles revenus, ont plus difficilement accès au
485 marché du logement (par exemple, les familles monoparentales, les familles nombreuses, les
486 personnes handicapées, les bénéficiaires du programme REVIS, les réfugiés reconnus, etc.) Ces
487 logements sociaux locatifs sont financés à hauteur de 70% à 100% par l'État.
 - 488 Des projets pilotes devraient également être mis en œuvre au sein du territoire communal afin
489 de répondre aux besoins des personnes socialement exclues (par exemple, des projets
490 "Housing First" pour les sans-abris).
 - 491 A court terme, il faudrait prévoir des logements d'urgence communaux. L'objectif est d'avoir
492 une place pour 1000 habitants ; actuellement, le service social ne dispose que d'un seul
493 logement d'urgence de ce type.

494
495 **La commune doit conseiller et soutenir les locataires et les propriétaires de manière proactive et gratuite.**

- 496
497 Notre commune doit informer régulièrement les citoyens de l'existence et du fonctionnement
498 de la commission communale des loyers. Cette commission n'est que peu connue, bien qu'elle
499 dispose de larges possibilités, notamment en matière de contrôle de la légalité de la fixation
500 des loyers et des avances de frais.
- 501 La commission des loyers doit veiller à la transparence des loyers en établissant des
502 statistiques sur les loyers moyens par quartier ou localité, sur la base des contrats de location
503 (qui devraient être présentés à l'administration communale lors de l'inscription).
- 504 Le service Logement de la commune doit être développé en tant que service communal
505 d'information et de médiation pour les demandeurs de logement et les propriétaires à la
506 recherche d'un logement adapté à leurs besoins ou à la division d'un logement devenu trop
507 grand.

508
509
510 **Économie-Travail**

511
512 **Une planification économique durable.**

513
514 *L'exemple du producteur de laine de roche Knauf en 2018 l'a prouvé : La commune a besoin de*
515 *compétence et de persévérance et d'une volonté propre, surtout face au ministère de l'Économie qui*
516 *voulait nous imposer cette production à Gadderscheier, à côté de Kronospan. Ici, la coopération avec*
517 *la commune voisine de Differdange a également été importante. La planification du développement n'est*
518 *possible que dans l'espace plus large, d'ailleurs au-delà des frontières, comme le stipule le "Plan Directeur de*

519 *l'Aménagement du Territoire", qui a été adopté à l'unanimité parce que les idées de l'opposition ont*
520 *également été prises en compte. Voilà pourquoi :*

521

522 *La commune doit enfin créer une commission communale pour l'économie et le*
523 *développement, afin de ne pas être dépassée par les développements du capitalisme privé. En*
524 *collaboration avec les services communaux, cette commission doit, dans la mesure du possible,*
525 *anticiper le développement social, économique et écologique de la commune et l'orienter (ou*
526 *le contrarier si nécessaire).*

527

528 Les zones industrielles doivent être mesurées et évaluées davantage en fonction de leur
529 impact sur la circulation. Les entreprises de production et industrielles doivent également être
530 évaluées en fonction de leur complémentarité avec l'économie locale, de leur impact sur les
531 personnes et l'environnement, de l'imperméabilisation du terrain et de la mesure dans
532 laquelle la commune est indemnisée par l'impôt commercial. Les investissements réalisés
533 uniquement pour des raisons de localisation, c'est-à-dire d'évitement fiscal, ne doivent pas être
534 encouragés.

535 La zone industrielle du Hanebësch doit d'abord être utilisée dans son intégralité au lieu d'être
536 étendue dans le cadre de son raccordement direct à l'A-13, qui affecterait fortement la zone
537 écologique nationale de Dreckwis. Les entreprises installées dans la rue de l'Industrie doivent
538 par contre être directement reliées à la zone industrielle, au lieu d'encombrer le trafic local. Le
539 Hanebësch doit être préservé et reboisé.

540 Nous voulons promouvoir de nouvelles offres de services, de commerce et d'artisanat dans les
541 centres des localités et dans le quartier universitaire à Belval, car il y a là un besoin de
542 commerces de proximité qui contribuent largement à la qualité de vie et au développement
543 durable. Nous voulons ainsi soutenir en particulier les petites entreprises, notamment par la
544 mise à disposition de locaux, et par des commandes publiques. Sur le plan national, il faut
545 mettre en place les instruments permettant de réduire, de transformer et d'interdire à l'avenir
546 les grands centres commerciaux en rase campagne (avis sur le PDAT).

547

548 **La commune en tant qu'acteur économique et employeur**

549

550 Le maintien et la création d'emplois stables, durables et de qualité dans le secteur communal
551 doivent être garantis par le développement de l'offre publique.

552 Améliorer les conditions de travail de tous les ouvriers, employés et fonctionnaires travaillant
553 pour la commune, qu'ils soient concernés par le statut de la fonction publique ou par diverses
554 conventions collectives (ouvriers communaux, SAS, TICE). Les comités et le personnel doivent
555 être impliqués dans la définition des procédures de travail internes.

556 Dans le but de mieux concilier "travail et famille" et d'améliorer la "work-life balance", les
557 possibilités de "home-office" partiel doivent être développées - sans toutefois que le service
558 aux citoyens n'en souffre, des heures d'ouverture flexibles doivent continuer à être garanties.

559 La municipalité devrait examiner et élargir l'offre d'emplois pour les personnes souffrant de
560 handicaps.

561 Le népotisme et le favoritisme politique doivent être évités, notamment par la création d'un
562 "conseil de recrutement" (composé de représentants de tous les partis, de l'administration, de
563 la représentation du personnel et de la déléguée à l'égalité), qui conseille le conseil municipal
564 en matière de recrutement selon des critères objectifs.

565

566 **Bien qu'il n'y ait pas eu de privatisation récente des services publics dans notre commune, la**
567 **tendance est latente. Nous voulons inverser cette tendance :**

568

569 les planifications publiques, y compris celles qui vont dans le sens du dialogue citoyen (ce qui
570 est un contre-sens !), ne doivent plus être confiées à des agences privées ;

571 la deuxième maison de retraite dont la commune a un besoin urgent ne doit pas être sacrifiée
572 aux intérêts de l'économie privée - la commune doit construire une deuxième maison de
573 retraite, car la création d'un logement bon marché et digne pour les personnes âgées est
574 devenue une obligation sociale et morale, à laquelle il faut aussi faire face avec des moyens
575 publics. Ici aussi, l'orientation vers le profit de ce nouveau "secteur économique" doit être
576 contrecarrée politiquement, dans un esprit de justice sociale.

577 Des privatisations existantes doivent être examinées en vue d'une remunicipalisation (par
578 exemple dans le domaine de la collecte des déchets) ;

579 Les institutions publiques doivent coopérer davantage au niveau communal et transfrontalier
580 avec d'autres partenaires publics et d'utilité publique, par exemple avec les communes
581 voisines dans le cadre de la gestion de leurs déchets par la commune.

582

583 **Promouvoir et développer l'économie solidaire et l'économie circulaire.**

584

585 *L'économie solidaire a été reconnue par l'État comme une alternative. Elle doit pouvoir se développer*
586 *librement selon ses propres principes de fonctionnement démocratique, avec le soutien des communes.*
587 *Des emplois durables doivent y être créés, alignés sur les conditions de travail du secteur public.*

588

589 L'économie sociale et solidaire coopérative et non lucrative (sous forme de la culture et de la
590 vente de légumes, d'épiceries solidaires, de restaurants, de prestations artisanales et de
591 réparation, de services, de lieux d'échange, de production d'énergie) doit être soutenue par la
592 commune, entre autres par des aides financières, par des commandes publiques, par la mise
593 à disposition de main-d'œuvre et par des mesures de formation continue. Car nombre de ces
594 branches ont été monopolisées et délocalisées depuis longtemps par de grands groupes
595 économiques.

596 Les jardins communautaires du Matgesfeld à Belvaux, qui s'écartent du modèle classique des
597 jardins ouvriers, favorisent à la fois la conscience écologique (projets pédagogiques avec les
598 élèves) et la cohésion sociale (pas de clôture, cabane à outils commune, échanges entre les écoles
599 et la maison de retraite).

600 Bien que le CIGL ("Centre d'Initiative et de Gestion local") ait créé des champs d'emploi utiles
601 et durables dans la commune, peu de personnes peuvent être embauchées définitivement par
602 ce biais. La plupart d'entre elles retombent rapidement dans des mesures d'emploi précaires.
603 La commune doit donc proposer aux personnes qu'elle a engagées dans le cadre de REVIS ou
604 d'allocations de chômage une formation continue dans le domaine dans lequel elles travaillent
605 et leur offrir la perspective d'un emploi fixe. La base légale pour cela a été créée pour les
606 chômeurs de longue durée.

607 Les boutiques d'occasion, les bourses d'échange régulières, les Give-box et les boîtes à livres
608 publiques sont des "formes de commerce" alternatives qui sont de plus en plus populaires et
609 doivent être encouragées.

610

611 **Finances**

612

613 *Les principales recettes de notre commune proviennent du "fonds de dotation global des*
614 *communes" (FDGC) (= recettes fiscales diverses), des recettes de l'impôt commercial calculé*
615 *sur les bénéficiaires des entreprises, ainsi que de l'encaissement des taxes que les citoyens paient*
616 *directement à la commune. Plusieurs grandes communes reçoivent en plus de la "FDGD" une*
617 *"indemnité" spéciale de l'État en raison du rôle régional qu'elles jouent en tant que "Centre de*
618 *Développement et d'Attractivité" (CDA).*

619

620 Nous sommes d'avis que la commune de Sanem, en tant que 6e plus grande commune, doit
621 également être classée dans la catégorie CDA-3 et recevoir ainsi 5 % de subvention
622 supplémentaire de la part de l'État.

623

624 **Augmenter et harmoniser l'impôt commercial.**

625

626 *Les recettes des communes proviennent de moins en moins de l'impôt commercial, qui est prélevé sur*
627 *les bénéficiaires élevés des entreprises. Cet impôt relève de l'autonomie communale et a été très négligé*
628 *en tant que "source de revenus", contrairement aux taxes que les citoyens doivent payer et qui ont été*
629 *constamment adaptées. En 2005, le taux de prélèvement a même été abaissé à 275%, puis remonté à*
630 *325% en 2012, avant d'être porté à 350% fin 2022, ce qui correspond enfin au programme électoral de*
631 *déi Lénk de 2017. Nous n'avons atteint que maintenant le niveau de Differdange.*

632

633 Le montant nécessaire aux investissements d'avenir au niveau communal, entre autres dans
634 la construction de logements abordables, doit provenir beaucoup plus directement de
635 l'économie (au lieu que les bénéficiaires y créent le plafond). Notre commune devrait s'engager
636 pour une revalorisation générale des impôts sur les bénéficiaires et pour la transparence de leur
637 perception par le biais de la loi. D'ici là, elle doit elle-même adapter les taux d'imposition dans
638 la mesure du possible et surtout s'efforcer d'obtenir que le plus grand nombre possible de
639 communes se mettent d'accord sur une augmentation harmonisée des taux d'imposition
640 propres à la commune, au lieu de pratiquer le dumping.

641

642 **Rendre les taxes communales plus équitables socialement.**

643

644 *A notre avis, le budget communal devrait continuer à être financé principalement par l'impôt progressif*
645 *sur le revenu (plus le revenu est élevé, plus l'impôt est important) et de plus en plus par l'augmentation*
646 *de l'impôt commercial (plus les bénéficiaires sont élevés, plus l'impôt est important). En revanche, les*
647 *services communaux sont, comme la TVA, des impôts indirects qui frappent les revenus de manière*
648 *inverse (plus le revenu est faible, plus la charge est élevée). Comme le montrent les transports publics*
649 *désormais gratuits, la gratuité est synonyme de démocratisation et donc d'accessibilité accrue aux*
650 *services. La politique communale de tarification ne devrait donc pas s'orienter selon le principe de*
651 *couverture intégrale des coûts.*

652

653 Les coûts, taxes et subsides doivent être adaptés aux besoins sociaux, échelonnés et
654 différenciés.

655 Le recouvrement intégral des coûts comme seul principe est socialement injuste et devrait
656 être reconsidéré.

657

658 **Prix de l'eau.**

659

660 *Une tarification échelonnée de l'eau est possible, contre toutes annonces contraires du ministère de*
661 *l'Intérieur, conformément à la directive européenne sur l'eau, et devrait être prise en compte lors de la*
662 *prochaine modification de la loi.*

663

664 La consommation moyenne d'eau au Luxembourg est d'environ 150 litres par jour et par
665 personne. L'utilisation économe de l'eau en tant que bien précieux devrait être obtenue par
666 un prix de l'eau échelonné selon le modèle suivant :

667

668 Par jour et par personne dans le ménage :

669 - les 50 premiers litres : gratuits - car ils sont vitaux ;

670 - 50 à 150 litres : prix actuel ;

671 - à partir de 150 litres : prix doublé.

672

673 **Taxe sur les ordures ménagères.**

674

675 *Nous voulons créer la transparence dans la gestion des déchets et savoir combien d'argent Lamesch,*
676 *Valorlux & Co gagnent avec nos déchets que nous trions. Au cours des dernières années, la taxe sur les*
677 *déchets a globalement permis de couvrir les coûts. Mais si les prix sont automatiquement répercutés*
678 *intégralement sur les citoyens, les méthodes de l'industrie de l'emballage et la gestion des déchets ne*
679 *sont pas remises en question et c'est le consommateur final qui doit payer la note.*

680

681 Les coûts doivent donc être soumis à un débat public. Nous voulons le faire par le biais d'un
682 nouveau concept de déchets, dont les tarifs seront davantage basés sur la consommation
683 réelle.

684

685 **Autres recettes.**

686

687 Les services administratifs communaux ainsi que les équipements collectifs et les
688 infrastructures de base (écoles, équipements culturels, canalisations, conduites, routes,
689 trottoirs, etc.) doivent par principe être mis à disposition gratuitement ; autrement dit, ils sont
690 financés par le budget communal - et non par les taxes d'infrastructure existantes dans
691 différentes rues.

692 En revanche, de nouvelles recettes communales doivent être créées en louant des logements
693 communaux et en prélevant des taxes spéculatives proportionnelles sur les logements vacants
694 et les terrains en friche (voir le chapitre sur le logement abordable).

695 Nous étudierons les possibilités d'un ajustement équitable de l'impôt foncier sur le plan
696 communal (idem).

697

698 **CIPA-REWA.**

699

700 Le CIPA-REWA "op der Waassertrap" est l'une des rares maisons de repos appartenant à la commune.
701 Financièrement, il s'autofinance et il lui reste même un petit "bonus". Depuis mars 2006, les "prix de
702 pension" sont globalement augmentés de 2,5 % après chaque tranche d'indexation. Rappelons que
703 l'échéance d'une tranche indiciaire représente l'adaptation a posteriori des salaires et des pensions à
704 l'augmentation du coût de la vie, afin de compenser la perte de pouvoir d'achat. L'augmentation
705 automatique et indifférenciée du prix global de la pension ne fait qu'aggraver la spirale du coût de la
706 vie. Selon nous, le prix de la pension se compose de plusieurs éléments, dont l'un doit être considéré
707 comme un "loyer" qui, en droit privé (loi sur les loyers), ne peut pas être adapté à la guise. En outre, le
708 prix de la pension devrait être échelonné socialement. En 2023, trois tranches d'indexation devraient

709 être appliquées - un signe clair que nous sommes en pleine crise économique et que nous ne pouvons
710 pas continuer ainsi.

711

712 Étant donné que la maison de retraite communale se porte bien financièrement, nous
713 demandons l'arrêt direct de cet « index » automatique et une amélioration de la structure des
714 prix de pension, répartie selon des critères clairs, sociaux et compréhensibles.

715

716

717

718 **B) SANEM a besoin de plus de justice sociale**

719

720 **Placer les enfants au centre de la société**

721

722 *Le bien-être des enfants doit être au centre des préoccupations et concerner tous les domaines de la*
723 *vie. Notre société a besoin d'un changement fondamental de mentalité en ce qui concerne la place des*
724 *enfants, et pas seulement dans la politique d'éducation et de formation. Même si la compétence et*
725 *l'affectation des enseignants ont été retirées des mains des municipalités, celles-ci restent responsables*
726 *des bâtiments scolaires, des jardins d'enfants et de nombreux autres domaines. L'éducation formelle et*
727 *non formelle doit être complémentaire. L'espace public devrait être utilisé pour tous, pour des activités*
728 *éducatives créatives et constructives. Un urbanisme adapté aux enfants profite à tous.*

729

730 Les ressorts école et maison relais doivent être réunis sous la responsabilité d'un seul membre
731 du collège échevinal et les compétences de la commission scolaire doivent être élargies dans
732 ce sens.

733 Les parents et les enfants doivent se voir garantir davantage de droit de regard, de possibilités
734 d'organisation et de responsabilité par le biais d'une charte.

735

736 **École et éducation**

737

738 *Le Masterplan Education 2035 prévoit une augmentation du nombre d'élèves de l'école primaire de*
739 *1.600 actuellement à plus de 2 750. Outre les spécificités locales, des conditions générales doivent*
740 *cependant être appliquées en ce qui concerne l'emplacement, la sécurité et les infrastructures. Comme*
741 *principe général le personnel enseignant et éducatif, les enfants et les représentants des parents*
742 *doivent être impliqués dès la phase de planification.*

743

744 Les écoles et maisons relais doivent être proches les unes des autres, si ce n'est dans le même
745 bâtiment, et se compléter afin de créer une zone cohérente dans laquelle les bâtiments, les
746 espaces verts, les zones de jeu et de repos se complètent.

747 Les zones scolaires et de jeux doivent toutes être facilement accessibles à pied ou à vélo, et il
748 doit y avoir suffisamment d'emplacements pour les vélos, les planches à roulettes ...

749 De manière générale, les zones des écoles et des terrains de jeux devraient être réglementées
750 comme zones 30 km/ et si possible être conçues sans voitures. Plusieurs passages piétons et
751 un meilleur éclairage sont nécessaires dans ces zones.

752 Les "zones kiss and go" ne devraient être autorisées que dans les endroits où les enfants
753 peuvent descendre et monter en toute sécurité, car ces zones représentent toujours une zone
754 de danger potentiel.

755 Un service de pédibus devrait fonctionner dans toutes les écoles.

756 Les agents municipaux et la police locale doivent organiser au moins 1 activité par année
757 scolaire avec les enfants sur la sécurité routière.

- 758 Les bâtiments, les espaces verts et les installations de jeux devraient également pouvoir être
759 utilisés par tous comme lieux de rencontre pendant les "heures creuses".
- 760 Les écoles primaires et les maisons relais doivent idéalement être des "écoles de quartier",
761 constituées de petites unités, ne comptant pas plus de 2 à 3 classes chacune par cycle et
762 n'accueillant en aucun cas plus de 450 enfants.
- 763 De nouvelles salles de classe doivent être aménagées de manière spacieuse et ne pas être
764 construites strictement selon le "forfait de surface" par enfant, remboursé aux communes par
765 le ministère de l'Éducation.
- 766 Les critères de sécurité des salles où se déroulent les activités scolaires et périscolaires doivent
767 être harmonisés afin de permettre une meilleure planification et des transitions en douceur.
- 768 Dans chaque nouveau bâtiment scolaire ou structure d'accueil, il faudrait prévoir de manière
769 standard, en plus d'une salle de gymnastique, d'une cuisine pédagogique, d'une salle de
770 travaux manuels, une salle de lecture, une salle de « chilling », ainsi qu'une salle de repos pour
771 les enfants qui ont besoin d'un temps de pause ou doivent être rassurés et soignés en cas de
772 blessures légères.
- 773 S'il s'avère que l'airtramp de Scheierhaff ne peut pas répondre à toutes les demandes, il
774 faudrait prévoir un deuxième airtramp dans l'un des nouveaux complexes scolaires.
- 775 Alors que les maisons relais disposent de minibus pour garantir des transports sûrs, les classes
776 utilisent régulièrement les transports publics pour se rendre à la piscine par exemple. Or, ceux-
777 ci ne disposent pas de ceintures de sécurité et ne sont pas adaptés aux élèves du précoce et
778 du préscolaire. C'est pourquoi nous proposons que la commune étudie la possibilité d'acheter
779 son propre bus et de l'équiper de manière à ce qu'il soit adapté aux trajets des écoliers pendant
780 la journée, mais qu'il puisse également être utilisé à d'autres fins. (Latenightbus, jeunes,
781 seniors...)

783 **Inclusion, égalité des chances et soutien individuel**

784

785 *L'inclusion est un droit garanti par la loi, mais dans la réalité, les conditions ne sont souvent pas réunies*
786 *pour permettre l'enseignement inclusif et le soutien individuel. Nous voulons une école inclusive et les*
787 *moyens nécessaires pour parvenir à l'égalité des chances.*

- 788
- 789 La salle de classe doit être conçue de manière à permettre le travail en petits et grands groupes
790 et à créer des conditions favorables à l'enseignement inclusif et au soutien individuel des
791 élèves.
- 792 Les expériences qui ont parfois été faites dans l'école inclusive à temps plein sur le campus des
793 enfants doivent être documentées, évaluées, améliorées et, le cas échéant, transférées à
794 d'autres entités scolaires.
- 795 Les modèles de coopération et d'échange de personnel enseignant et éducatif doivent être
796 encouragés de manière ciblée afin de promouvoir de manière complémentaire l'éducation
797 formelle et non formelle.
- 798 Les équipes qui fonctionnent bien devraient pouvoir continuer à travailler ensemble.
- 799 La commune doit également être prête à engager du personnel pédagogique supplémentaire
800 afin de garantir la poursuite de projets innovants et prometteurs, y compris dans le domaine
801 de la pédagogie curative (hypothérapie, thérapie avec les animaux,...).
- 802 L'encouragement linguistique par des cours de langue spécifiques à l'école primaire est une
803 condition de base pour l'égalité des chances et doit donc être maintenu et développé.
804 (Luxembourgeois, Babelclub, Primo-arrivants, cours d'allemand/français pour les enfants qui
805 ont besoin de soutien scolaire).
- 806 Lors de la poursuite de la numérisation, les informations et l'aide nécessaires doivent être
807 proposées aux enfants et aux parents afin de ne pas créer de nouvelles injustices.
- 808 L'accès aux sciences et l'utilisation des ordinateurs, des livres électroniques et des imprimantes
809 3D devraient être préparés et encouragés en fonction de l'âge (les cours et les visites au

- 810 Matgesfeld, au Sciencecenter ou au Naturmuseum devraient être systématiquement intégrés
811 dans l'emploi du temps).
- 812 L'offre pédagogique sur Matgesfeld doit être développée et d'autres sites ou classes nature
813 doivent être créés sur le Galgebierg ou le Zolwerknapp (où un sentier nature est actuellement
814 en cours de réalisation).
 - 815 L'aide aux devoirs nécessaire sur place devrait être discutée et proposée en collaboration entre
816 le personnel enseignant et le personnel éducatif.
 - 817 Les locaux du personnel devraient être équipés de manière à ce que les réunions, les entretiens
818 avec les parents et les cours de formation interne soient possibles à tout moment - l'utilisation
819 de ces locaux devrait également aller de soi pour les représentants des parents.
 - 820 Les colonies de vacances ne doivent pas être supprimées pour des raisons budgétaires - la
821 valeur ajoutée, les compétences motrices et sociales que les enfants acquièrent pendant cette
822 "période scolaire" sont irremplaçables.

823

824 **Les enfants ont une opinion et des droits**

825

826 *Les enfants sont les adultes de demain. Les enfants ont des droits, une opinion propre et sont prêts à*
827 *assumer des responsabilités. Suessem ne deviendra une commune "amie des enfants" que si la*
828 *participation, la cogestion et la coresponsabilité des enfants et des jeunes sont concrètement définies*
829 *et mises en œuvre.*

830

- 831 L'introduction d'un "conseil scolaire des enfants" ou de "conseils de classe" réguliers
832 permettrait aux enfants de s'impliquer et d'apprendre à formuler, à remettre en question et à
833 défendre leurs idées. Un bureau d'accueil situé dans la commune, sur le modèle du
834 "Kannerbüro Woolz", devrait accompagner activement les enfants dans cette démarche.
- 835 Un budget limité par bâtiment scolaire pourrait être géré de manière autonome et collective
836 par le conseil d'école des enfants et le conseil d'école des parents respectifs.
- 837 Les enfants qui ne sont pas membres d'un club de sport, de musique, d'art ou de nature
838 doivent faire la connaissance de sportifs, de musiciens, d'artistes et de naturalistes locaux par
839 le biais de projets ciblés pendant les après-midi libres à la Maison Relais - c'est-à-dire ne pas
840 limiter l'offre à la LASEP.
- 841 Une alimentation saine et adaptée aux enfants doit continuer à être garantie dans les cantines
842 scolaires en développant la culture locale de légumes par le CIGL et la COLABOR et en les
843 préparant directement dans les cuisines scolaires.
- 844 Valoriser les missions de Santé scolaire et proposer, en plus des examens médicaux de routine,
845 des ateliers spécialisés et adaptés aux enfants sur les thèmes de l'hygiène, de la sexualité, de
846 la dépendance et de la santé mentale.
- 847 Lors de la planification prochaine de nouveaux bâtiments scolaires, de structures d'accueil et
848 de zones de jeux et de loisirs, les enfants et le personnel éducatif doivent être impliqués autant
849 que possible.

850

851 *Les enfants doivent également avoir leur mot à dire dans le domaine extrascolaire, comme dans*
852 *l'aménagement de leur espace de vie.*

853

- 854 Garanties par une convention ou une charte, les idées des enfants seront prises en compte et
855 mises en œuvre.
- 856 Des aires de jeux adaptées aux enfants doivent être créées dans tous les quartiers de la ville
857 avec la participation des enfants.
- 858 L'offre communale de loisirs pour les enfants pendant les vacances scolaires devrait être
859 élargie.
- 860 Des colonies de rencontre avec des enfants et des jeunes d'autres cultures devraient être
861 organisées dans la commune.

- 862 Les enfants doivent décrire aux différents services communaux leurs souhaits et leurs désirs
863 de leur point de vue - cela conduirait certainement à une amélioration générale de la qualité
864 de vie.
- 865 Un plan de la ville adapté aux enfants, sur lequel seraient indiqués tous les terrains de jeux, les
866 espaces verts et les points de rencontre intéressants pour les enfants (et les jeunes), avec les
867 chemins piétonniers et les pistes cyclables ainsi que les arrêts des transports publics, serait un
868 véritable scoop !
- 869 La page "enfants" de kuerz&knapp devrait également être conçue et développée par les
870 enfants eux-mêmes et être plus visible en tant que telle.

871
872

873 **Jeunesse et Étudiants**

874

875 *L'avenir appartient aux jeunes, dit l'adage. Mais les jeunes ont aussi des besoins et des soucis concrets*
876 *auxquels nous devons nous intéresser de près en tant que société et commune.*

877 *L'école, l'apprentissage et les études, les loisirs, l'activité professionnelle et le logement en dehors de la*
878 *famille - autant de questions existentielles et sociales qui donnent naissance à de nouveaux concepts*
879 *de vie en communauté. Si nous voulons prendre la jeunesse, c'est-à-dire l'avenir, au sérieux, il faut*
880 *également mettre à disposition l'espace et les moyens nécessaires à cet effet.*

881

882 **Encadrement organisé des jeunes**

883

884 *Le projet de jeunesse SABA, financé par la commune par le biais d'une convention et en collaboration*
885 *avec les communes voisines de Differdange, Bascharage et Dippach, propose aux jeunes de 12 à 26 ans*
886 *de nombreuses activités différentes tout au long de l'année, avec son centre de jeunes à Soleuvre et*
887 *une salle à Sanem. Avec deux animateurs et deux animatrices, le centre de jeunes est bien équipé pour*
888 *conseiller et accompagner les jeunes membres dans leurs activités de loisirs, leurs démarches*
889 *administratives, leur recherche d'emploi, leur formation scolaire et la prévention des toxicomanies. Le*
890 *travail d'un "travailleur mobile pour la jeunesse" est également important.*

891

892 Il convient d'élargir le travail de rue afin d'appréhender et de résoudre les problèmes des
893 jeunes qui ne trouvent pas le chemin de la maison des jeunes. Un échange et une collaboration
894 réguliers devraient avoir lieu avec les travailleurs sociaux des communes voisines.

895 Une nouvelle salle attractive à Sanem serait plus appropriée pour pouvoir accueillir les jeunes
896 de manière décentralisée.

897 Les activités de jeunesse et les mesures de soutien doivent être encore plus ciblées sur les
898 jeunes socialement défavorisés.

899

900 **Une commune adaptée aux jeunes**

901

902 *Malgré des efforts importants, notre commune de Sanem ne peut pas offrir les possibilités de loisirs*
903 *que proposent les grandes villes. Les jeunes aiment faire la fête et la faire aussi souvent que possible.*
904 *Le problème de la mobilité est en partie résolu grâce au Nightrider et à l'allongement des temps de*
905 *trajet des trains et des bus le week-end, mais notre commune devrait tout de même proposer*
906 *davantage d'activités aux jeunes.*

907

908 Le vélo est un moyen de transport très apprécié des jeunes. Il faut continuer à développer le
909 système Velo'OK et mettre à disposition des emplacements pour les vélos privés (cityroller,
910 kickboard...) dans les centres de jeunesse, de sport et de culture.

911 Les bus doivent circuler plus longtemps le soir et nous demandons qu'un trajet de nuit soit
912 ajouté.

- 913 Nous demandons que la commune de Sanem mette également en place un nightbus le week-
914 end, qui se rendrait de la capitale à la commune, comme l'ont déjà fait de nombreuses autres
915 communes. Cela pourrait contribuer à empêcher les jeunes de prendre le volant en état de
916 fatigue et sous l'emprise de l'alcool.

917

918 *Les espaces verts doivent être librement accessibles pour les activités de loisirs et être aménagés de*
919 *manière à ne pas gêner les riverains par le bruit. Les jeunes doivent pouvoir s'occuper sans structures*
920 *réglementées et sans carte de membre d'une association sur des terrains de football, de skate, etc. Ils*
921 *doivent pouvoir y exister sans être sans cesse chassés par les riverains ou la police.*

922

- 923 Au centre des localités, nous demandons la création de rues, de places et de quartiers sans
924 voitures là où cela est possible ou, à défaut, l'interdiction temporaire de l'accès à ces rues et
925 la réduction de la vitesse de circulation.

- 926 A l'extérieur, l'offre de loisirs doit être développée et adaptée aux besoins des enfants et des
927 jeunes, tant sur le Galgebiert, le Zolwerknapp que sur Belval.

- 928 Les initiatives de jeunes qui ne sont pas membres d'une association devraient être soutenues
929 financièrement (subventions) et logistiquement (salles de répétition et de réunion).

- 930 Une politique communale de l'emploi pour les jeunes devrait être développée. L'offre de
931 travail de vacances pour les jeunes, que nous avons déjà, devrait être développée (stages,
932 volontariat).

933

934 **Prendre les jeunes au sérieux et les associer à la responsabilité.**

935

936 *Il faut impliquer les enfants et les jeunes dans tous les projets qui les entourent, comme l'école, la*
937 *gestion de l'espace public, les centres d'accueil, etc. ; ils peuvent participer dans les domaines où ils*
938 *sont spécialistes. Pour cela, différentes formes de participation peuvent être choisies en fonction du*
939 *contexte communal. Il faut toujours prévoir des compétences et des moyens financiers propres pour*
940 *assurer un véritable fonctionnement ("Kannerbüro", conseil communal des enfants, conseil communal*
941 *des jeunes, groupes de jeunes autogérés, ...).*

942

- 943 Nous avons besoin de plans municipaux pour les enfants et les jeunes avec des objectifs
944 concrets, des délais, des financements appropriés et des évaluations publiques régulières ;
945 enfants et jeunes doivent avoir la possibilité d'exprimer leurs besoins et de participer à
946 l'élaboration de projets ; des professionnels dûment formés sont nécessaires pour identifier
947 les besoins des enfants et y répondre ;

- 948 Des projets de participation des jeunes tels que les "forums de jeunes" ou les "conseils
949 municipaux de jeunes" n'ont eu par le passé qu'une fonction d'alibi. Nous voulons vraiment
950 intégrer les jeunes dans le processus participatif de discussion et de décision, et doter les
951 nouveaux projets de participation des jeunes de compétences obligatoires et d'une enveloppe
952 budgétaire propre. Les jeunes doivent être régulièrement consultés par le conseil municipal et
953 leurs propositions doivent être prises en compte dans la planification.

- 954 Nous voulons créer davantage de logements abordables, non seulement pour les étudiants,
955 mais aussi pour les jeunes qui (pour quelque raison que ce soit) ne souhaitent plus vivre chez
956 leurs parents ou qui sont en formation ou en contrat d'apprentissage - d'autant plus que l'État
957 cofinance ces logements à 100 %.

958

959 Étudiant.e.s

960

961 *La proximité de l'Université de Luxembourg à Belval a transformé notre commune et surtout la localité*
962 *de Belvaux. Les nouveaux quartiers d'habitation, qui se fonderont bientôt sans transition dans la localité*
963 *de Belvaux, doivent s'orienter davantage vers les besoins spécifiques des étudiants en matière de vie,*
964 *de travail et de loisirs.*

965

966 Notre commune doit offrir de l'espace aux associations d'étudiants pour créer des cafés
967 autogérés, des restaurants, des salles de répétition pour les groupes de musique et de théâtre,
968 des ateliers de seconde main, de recyclage et de réparation, mais aussi des copy-shops et des
969 laveries automatiques. Les communes d'Esch et de Sanem doivent soutenir ces initiatives en
970 association et y contribuer financièrement.

971 Nous voulons créer davantage de zones piétonnes et actives supplémentaires, de chemins
972 piétonniers et de pistes cyclables et y relier la nouvelle passerelle dans ses deux accès.

973 Nous voulons également aménager à Belvaux ou à Soleuvre des logements étudiants
974 supplémentaires à des prix raisonnables, adaptés à la colocation et aux personnes
975 handicapées. Nous voulons encourager les projets de construction ou de transformation dans
976 l'esprit de maisons intergénérationnelles et d'échanges intergénérationnels.

977 Nous voulons expérimenter la pratique déjà éprouvée à l'étranger (pays scandinaves,
978 Autriche) du travail d'accompagnement horaire par des étudiants dans des maisons de
979 retraite.

980 Les étudiants doivent également disposer de suffisamment de places de crèche.

981 Comme l'université se trouve à l'intersection de deux communes différentes, Esch et Sanem
982 doivent élaborer un plan de situation qui répertorie les infrastructures utiles telles que les
983 arrêts de bus, les stations Velo'K, les administrations, la poste, les pharmacies, les centres
984 sportifs et culturels, les zones de loisirs ou les magasins.

985

986

987 Troisième Âge

988

989 *Après une vie de travail, on entre dans la phase de la vie que l'on appelle généralement le troisième*
990 *âge. Heureusement, les gens vivent aujourd'hui en moyenne beaucoup plus longtemps qu'avant et*
991 *restent autonomes jusqu'à un âge avancé, en particulier grâce aux nombreux progrès réalisés dans le*
992 *domaine de la santé. La société et la vie en commun ont beaucoup changé et l'un des principaux*
993 *problèmes du vieillissement aujourd'hui est le risque d'isolement et la menace d'appauvrissement (il y*
994 *a toujours des gens, surtout des femmes, avec des pensions très faibles). Garantir à tous une fin de vie*
995 *dans la dignité est un objectif noble que nous ne devons pas perdre de vue. Ici aussi, la commune doit*
996 *prendre ses responsabilités et agir en complément des aides de l'État.*

997

998 Il s'agit notamment

999

1000 d'un accès sans obstacle à tous les bâtiments publics de la commune pour les personnes à
1001 mobilité réduite en rollators et en fauteuils roulants ; cela vaut également pour les trottoirs et
1002 les points de traversée des rues ;

1003 d'un langage léger et clair dans la communication des règlements et des informations (veiller
1004 à la taille des caractères, y compris sur Internet) ;

1005 d'un point de contact où l'on prend le temps de donner les explications nécessaires et
1006 d'apporter une aide pour les questions administratives ;

1007 de développer l'offre du "Ruffbus" afin de pouvoir se déplacer mieux et plus rapidement au
1008 sein de la commune ;

1009 d'adapter l'offre d'activités de loisirs aux souhaits des personnes âgées (selon l'enquête et
1010 l'analyse des besoins en 2022)

1011

1012 *Afin de pouvoir vivre le plus longtemps possible de manière autonome dans son environnement*
1013 *familier, les services communaux doivent continuer à être développés et améliorés.*

1014

1015 la possibilité de commander des repas sains et équilibrés sur roues à un prix social doit être
1016 développée ;

1017 l'aide aux réparations, au ménage, aux courses diverses, du « petit atelier » du CIGL doivent
1018 être développés ;

1019 la mise en place de centres de jour communaux décentralisés avec une offre correspondante
1020 d'activités de loisirs pour les seniors et continuer à soutenir les associations locales de seniors
1021 lors de leurs "après-midis" (porte ouverte) ;

1022

1023 *Nous ne devrions pas renoncer à l'expérience de nos concitoyens âgés et, au contraire, nous devrions*
1024 *les ramener au cœur de la société en leur donnant la possibilité d'utiliser et de transmettre leurs*
1025 *connaissances et leur savoir-faire.*

1026

1027 Lectures, bricolages et travaux manuels avec les mamies et les papis à la Maison Relais ;

1028 Créer un centre d'information ou une liste de contacts où les citoyens peuvent poser des
1029 questions aux "experts âgés", par exemple sur le jardinage, l'artisanat, l'histoire de la
1030 commune.

1031

1032 *Le logement du troisième âge requiert une attention particulière. Nous voulons*

1033

1034 mettre à disposition des seniors des structures d'habitation adaptées dans les centres des
1035 localités, tout en encourageant les projets intergénérationnels dans tous les domaines de la
1036 vie en commun ;

1037 en collaboration avec le "Service Logement", aider les personnes âgées à trouver un sous-
1038 locataire ou un logement adapté à leur âge au sein de la commune, ou servir d'intermédiaire
1039 pour la vente ou la location de maisons ou d'appartements devenus trop grands pour leur
1040 propre usage (jeune couple à la recherche d'une maison et souhaitant échanger son
1041 appartement...) Nous regrettons que la direction actuelle de la commune ne veuille pas reprendre une
1042 deuxième maison de retraite et de soins communale et que celle-ci doit être un établissement géré par
1043 le secteur privé.

1044 (voir aussi le chapitre Finances sur le prix de la maison de retraite)

1045

1046 *À la fin de la vie, nous devons tous dire au revoir.*

1047

1048 Notre commune devrait réfléchir et désigner un lieu comme "cimetière forestier" à côté des
1049 cimetières et des prés de dispersion.

1050

1051

1052

Social et Solidarité

1053

1054 *L'"Office social" de notre commune fait du bon travail, mais il ne peut pas résoudre toutes les*
1055 *questions sociales. C'est pourquoi nous voulons créer un ressort de politique sociale, avec une*
1056 *commission consultative dans laquelle seront également représentés les associations sociales,*
1057 *les syndicats, etc. Des rapports réguliers, l'organisation de forums (assises sociales), la*
1058 *présentation de nouvelles propositions devraient ainsi permettre de prendre des mesures*
1059 *concrètes à tous les niveaux de la politique communale.*

1060
1061
1062
1063
1064
1065
1066
1067
1068
1069
1070
1071
1072
1073
1074
1075
1076
1077
1078
1079
1080
1081
1082
1083
1084
1085
1086
1087
1088
1089
1090
1091
1092
1093
1094
1095
1096
1097
1098
1099
1100
1101
1102
1103
1104
1105
1106
1107
1108
1109
1110

- Création d'une commission sociale et organisation d'"Assises sociales" régulières.
- Les ménages doivent pouvoir être aidés malgré tout pour l'allocation de vie chère propre à la commune, après examen du dossier et du motif de refus du Fonds National de Solidarité, s'ils en ont besoin.
- Un moyen important de lutte contre la pauvreté est la gratuité ou l'accessibilité financière des services communaux, afin qu'une allocation de vie chère pour augmentation des taxes communales ne soit plus nécessaire.
- Les services sociaux de la commune devraient se donner les moyens de gérer les personnes qui leur sont confiées non seulement en tant que "clients", mais aussi en leur donnant les moyens de mieux connaître et de faire valoir leurs droits en tant que locataires, travailleurs, assurés sociaux, et de participer activement à la culture et au sport. La commune devrait également encourager de manière proactive la participation collective des personnes aux orientations et aux décisions de politique sociale qui les concernent.
- La commune doit soutenir davantage les structures régionales qui proposent un conseil et un suivi individuels aux personnes menacées par la dépendance et l'addiction et collaborer plus étroitement avec elles dans le domaine de la prévention et de l'information.

Percevoir les personnes ayant des besoins particuliers

Aucune personne ne doit être discriminée en raison de son handicap. Nous saluons l'ouverture du restaurant "Mme Witzeg" en collaboration avec "Trisomie 21" sur le modèle de ce qui se fait à l'étranger. Mais en plus de tels projets spécifiques, de nombreuses autres mesures doivent être prises pour devenir une commune accessible et inclusive.

- Les besoins spécifiques des personnes handicapées doivent être pris en compte lors de la conception et de la réparation des bâtiments publics ; ces personnes doivent, dans la mesure du possible, être elles-mêmes impliquées dans la phase de conception.
- L'accès aux bus et aux zones vertes doit être garanti sans obstacles. Les informations publiques doivent également être accessibles aux personnes ayant des difficultés visuelles et auditives.

D'autres idées sous les chapitres : logement, école, travail.

Faire preuve de solidarité.

Nous sommes fiers que notre commune ait accueilli à bras ouverts des personnes ayant fui leur pays. De même, il faut saluer le soutien apporté par l'organisation d'aide "Suessem Hëlleft" à des projets coopératifs à l'étranger. Cette politique digne et humaniste doit être poursuivie. Des accents spécifiques de politique communale apportent un plus aux personnes que nous accueillons dans le besoin et servent à l'entente entre les peuples.

- La commune doit continuer à encourager l'accueil de ces personnes dans des associations sportives et culturelles (également par des subventions).
- Une table ronde sur l'intégration réunissant des personnes concernées, des habitants, des bénévoles actifs et des responsables d'organisations doit examiner le caractère intégratif des offres existantes et élaborer des propositions d'amélioration.

D'autres idées sous les chapitres : Logement et démocratie

1111 **Culture**

1112

1113 *Nous avons tous droit à la culture. Ce principe est inscrit dans la Déclaration universelle des*
1114 *droits de l'homme. Pourquoi ? Parce que la culture, avec tout ce que ce terme implique, se*
1115 *retrouve dans tous les domaines de notre vie, de notre société. Soutenir et permettre la culture*
1116 *signifie donc reconnaître l'interpersonnel dans notre société comme un pilier de notre vie*
1117 *commune. La culture se nourrit de la diversité : diversité des origines, diversité des générations*
1118 *et des parcours de vie, diversité des opinions !*

1119

1120 Une culture commune inclut tous et tout : L'éducation, l'environnement, l'aménagement du territoire,
1121 l'économie, la politique sociale et la science. C'est là qu'une commune peut poser des jalons importants
1122 pour notre vie commune à tous !

1123

1124 Dans les années à venir, il sera important de veiller à ce que chaque localité ait la possibilité de
1125 s'épanouir davantage sur le plan culturel. En raison des conditions géographiques, il manque à la
1126 commune un lieu central où les gens se rassemblent et se rencontrent régulièrement. Cela représente
1127 bien sûr un défi en termes de communication. C'est pourquoi il serait important de veiller à la création
1128 de tels lieux avec les différentes associations culturelles et en collaboration avec les citoyens des
1129 localités.

1130

1131 **Promouvoir la diversité culturelle.**

1132

1133 Petites manifestations à taille humaine et faciles d'accès, dans toutes les localités. Partenaires
1134 principaux : associations et artistes locaux. Outre la scène mobile, des clubs ou des salles de
1135 spectacle plus petites, d'une capacité d'environ 50 à 100 personnes, devraient voir le jour.

1136 Mais il n'y a pas que les salles de spectacle et de concert qui sont importantes : les associations
1137 musicales ont aussi et surtout besoin de salles de répétition !

1138 Les salles de répétition et les petites salles de spectacle à taille humaine devraient alors être
1139 intégrées dans l'infrastructure des écoles, des maisons relais et des maisons des jeunes.

1140 L'offre d'institutions culturelles décentralisées (dont les bibliothèques et médiathèques) au
1141 niveau communal doit être encouragée et animée. Nous avons suffisamment d'interlocuteurs
1142 pour cela dans la commune. Il suffit de vouloir les trouver !

1143 Il faut soutenir encore davantage les artistes locaux en les liant à moyen terme à la commune
1144 (résidences d'artistes, travaux de commande, etc.). L'Artikuss, géré par la commune, serait à
1145 cet égard un partenaire important et judicieux.

1146 "Artikuss" : il faut clarifier ce point. S'agit-il d'un centre culturel ou d'une salle de concert ? Y
1147 a-t-il des statuts ? Qui est vraiment responsable ici, ou est-ce que chacun peut agir
1148 indépendamment de toute volonté politique ? Est-ce que cela est consigné par écrit quelque
1149 part ? Autant de questions... qui doivent être clarifiées par tous les acteurs concernés :
1150 responsables communaux, citoyens, artistes, etc.

1151 Promotion équivalente de la culture dite "haute" et de la culture dite "alternative" : la
1152 professionnalisation de la scène culturelle est certes importante et juste, mais la diversité
1153 culturelle d'une société vit aussi et surtout grâce aux nombreux "amateurs". Plus il y a de gens
1154 qui participent à la vie culturelle d'une commune, plus cette commune s'enrichit !

1155 Mais on ne peut atteindre la diversité culturelle que si l'on associe la population à la
1156 planification de l'offre culturelle ! Ici aussi, une participation citoyenne sérieuse joue un rôle
1157 important !

1158

1159 **Préserver l'héritage culturel et la mémoire collective.**

1160

- 1161 Dossier du musée du casse-tête (Knobelmuseum): ce vilain chantier végète depuis des années,
1162 alors qu'on aurait pu y faire tant de choses : bibliothèque publique, formation des adultes,
1163 centre de documentation, etc. En outre, nous sommes toujours d'avis que la commune aurait
1164 dû s'en tenir au concept d'un musée du casse-tête.
- 1165 Les locaux de "A Gadder" et ses archives seront étendus. Nous souhaitons que les archives
1166 soient accessibles à tous les citoyens en tant que bibliothèque, centre de documentation et de
1167 formation. Des cours pour adultes pourraient alors y être proposés.
- 1168 Château de Sanem : nous savons qu'une école hôtelière sera construite juste à côté du
1169 château, mais personne ne peut dire ce qu'il adviendra finalement du château lui-même. Mais
1170 nous devons veiller à ce que ce château nous soit conservé et que le parc qui l'entoure, qui fait
1171 désormais partie de notre patrimoine culturel, reste accessible à tous. Différentes pièces du
1172 château lui-même devraient, selon les déclarations, être mises à la disposition de la commune
1173 pour des événements culturels et cérémoniels. (Synergie commune-État).
- 1174 Encourager la création de tiers lieux de rencontre culturels afin d'ancrer la culture dans la
1175 commune et la région, et ce avec la participation des citoyens. Par exemple, un nouveau
1176 bâtiment au Matgesfeld a été entièrement rénové dans le cadre d'un projet participatif. On
1177 pourrait ainsi aménager bien d'autres bâtiments de la commune.
- 1178 Serres à Soleuvre : après l'atelier et le brainstorming très réussis concernant maintenant la
1179 conservation d'une partie des serres, les idées développées ne devraient pas disparaître dans
1180 un tiroir, mais être transmises aux commissions consultatives et reformulées en projets
1181 concrets.
- 1182 Notre commune doit participer à la conservation des installations du haut-fourneau sur le
1183 Plateau Belval et faire en sorte qu'un ascenseur intégré puisse enfin être réalisé afin que les
1184 anciens ouvriers encore en vie sur ARBED puissent "monter" et visiter le haut-fourneau.
- 1185

1186 **Culture - Ne pas penser "exclusif" mais "inclusif"**

- 1187
- 1188 Nous avons besoin d'un plan de développement culturel interne à la commune, élaboré par
1189 localité avec les citoyens lors de conférences culturelles régulières, également et surtout pour
1190 définir ensemble les priorités de la politique culturelle communale.
- 1191 Les assises doivent être un moyen d'impliquer les citoyens et les commissions dans le
1192 processus de développement culturel. Les assises ne doivent pas être une fin en soi ou être
1193 utilisées abusivement par le collège échevinal comme outil de propagande !
- 1194 Il faut faire en sorte que la culture ait une place dans les rues et sur les places de nos localités,
1195 que la culture soit rendue visible ! Nous devons faire sortir la culture de ses espaces spécialisés
1196 et impliquer les citoyens dans les projets culturels !
- 1197
- 1198

1199 **Sport**

- 1200
- 1201 *Ce qui vaut pour la culture vaut aussi pour le sport : le sport unit et aide à surmonter les*
1202 *préjugés, car ce sont tous deux des langages universels qui relient les personnes de toutes les*
1203 *cultures. Faire de l'exercice en plein air fait du bien à tout le monde, d'où l'importance des lieux*
1204 *où tout le monde peut pratiquer un sport de loisir et se détendre.*
- 1205
- 1206 Après l'extension et le réaménagement du Galgebiërg, il est à nouveau possible de pratiquer
1207 des sports de loisirs individuels et de se détendre en toute convivialité, en les combinant à sa
1208 guise.
- 1209 Avec la réalisation du sentier nature de natur&ëmwelt prévu sur le Zolverknapp, un autre
1210 enrichissement et point d'attraction pour toute la famille pourra être ouvert.
- 1211

- 1211 Nos pistes cyclables et nos chemins de promenade doivent être étendus, reliés entre eux et
1212 conçus de manière à ce que les cyclistes, les joggeurs et les promeneurs avec leur chien ne se
1213 gênent pas mutuellement et soient en sécurité.
- 1214 Mais les nombreuses associations sportives ont également besoin du soutien de la commune
1215 (logistique et financier) pour pouvoir exister.
- 1216 Notre commune a beaucoup investi dans la construction d'infrastructures et de bâtiments
1217 sportifs au cours des mandats précédents (revêtements de sol, gazon artificiel et naturel).
1218 Nous restons favorables aux projets de partenariat public-public et opposés à la privatisation
1219 des installations culturelles et sportives qui doivent être utilisées par le grand public.
- 1220 Les clubs sportifs continueront à être subventionnés et à bénéficier d'un soutien logistique ou
1221 d'une subvention lors d'événements ou de dépenses importants.
- 1222 Le prix "Sportif méritant" doit être maintenu comme une reconnaissance symbolique des
1223 performances de nos sportifs.
- 1224 Mais les nombreux "bénévoles", sans lesquels les associations ne pourraient pas fonctionner,
1225 méritent également reconnaissance et remerciements.
- 1226 Outre le sport associatif, le sport de masse et de loisirs, le sport scolaire (LASEP) et le sport
1227 pour les personnes âgées doivent être encouragés : Les occasions de faire du sport doivent
1228 également être mises à la disposition des citoyens non organisés, en particulier des jeunes et
1229 des étudiants.
- 1230 Le projet du MENJE de mettre en place une infrastructure sportive complète et
1231 complémentaire sur Belval, accessible en priorité aux enfants et aux étudiants en semaine,
1232 ainsi qu'aux associations et à la population (en dehors des heures de cours), doit prendre vie.
- 1233 Le vélo et la randonnée sont des moyens de déplacement et de transport de plus en plus
1234 populaires - et c'est là que l'État et la commune doivent apporter des améliorations massives
1235 afin de créer un "réseau de transport" cohérent et sûr (pour d'autres idées, voir le chapitre sur
1236 les transports).
- 1237 Un dépliant d'information indiquant toutes les possibilités de pratiquer un sport de loisirs dans
1238 notre commune serait utile à tous.
- 1239

1240 **C) SANEM a besoin de plus de participation**

1241

1242 **Démocratie, Participation et Citoyenneté**

1243

1244 *Pour renforcer notre démocratie et éviter qu'elle ne se réduise à une formule toute faite, il faut une*
1245 *volonté politique. Les gens doivent être impliqués en tant que partenaires égaux dans les processus de*
1246 *discussion, de planification et de décision. déi Lénk s'engage depuis toujours pour que notre démocratie*
1247 *représentative soit complétée par une démocratie participative, afin que chacun se sente responsable*
1248 *et soit effectivement impliqué !*

1249

1250 **Égalité de tous les conseillers municipaux.**

1251

1252 Malheureusement, notre revendication du dernier programme électoral reste ici aussi
1253 d'actualité : le collège échevinal devrait lui-même insister pour que tous les conseillers
1254 communaux, donc également ceux de l'opposition, soient impliqués dès le début dans les
1255 nouvelles planifications et discussions. Il n'est pas acceptable que les informations nécessaires
1256 se fassent attendre jusqu'à la veille du vote, comme cela a été le cas par exemple dans le
1257 dossier SNHBM (Belval-Nord), pour les taxes d'eau et les taxes-poubelles. Comment les
1258 conseillers communaux élus peuvent-ils assumer leurs responsabilités et voter en toute
1259 conscience et en toute connaissance de cause s'ils n'ont même pas eu la possibilité de se
1260 pencher sur les différentes informations ?

1261 Les expertises ou les recommandations d'instances supérieures (par exemple le service de
1262 l'aménagement du territoire, l'administration de l'environnement, etc.), qui doivent
1263 obligatoirement être demandées pour différents projets, doivent être prises en compte autant
1264 que possible par le collège échevinal et si, à leur avis, cela n'est pas possible, cela doit être
1265 justifié publiquement auprès du conseil communal.

1266 Dans le but d'assurer la plus grande transparence possible dans les prises de décision, nous
1267 demandons que les conseillers élus et les membres des commissions nommés révèlent dans
1268 quels conseils d'administration et comités ils sont membres. C'est d'ailleurs déjà le cas depuis
1269 longtemps pour les députés du Parlement.

1270

1271 **Politique d'information transparente et opportune.**

1272

1273 Les rapports des commissions communales consultatives doivent être mis à la disposition du
1274 public, à l'exception du traitement d'affaires personnelles.

1275 Les avis ou recommandations des commissions concernant de futurs projets de la commune
1276 doivent être pris en compte et appliqués autant que possible par le collège échevinal.

1277 Les commissions devraient être ouvertes aux citoyens. Si cela n'est pas souhaité, il faudrait
1278 alors sérieusement envisager la création d'un conseil citoyen dont les avis et recommandations
1279 devront impérativement être considérés par le collège échevinal et éventuellement appliqués.
1280 La composition de ce conseil ou comité de citoyens pourrait être décidée par tirage au sort. Et
1281 chaque localité y serait représentée.

1282 Les séances du conseil communal doivent également être enfin retransmises en direct, afin
1283 que les gens puissent aussi faire l'expérience de la culture réelle de la discussion au sein du
1284 conseil communal. Nous maintenons donc notre demande de retransmission vidéo directe (en
1285 ligne) de l'ensemble des séances du conseil municipal.

1286 Nous demandons une implication systématique des citoyens dans la planification conceptuelle
1287 des communes, par l'introduction de forums communaux.

1288 Nous voulons donc que les citoyens intéressés soient systématiquement impliqués dans
1289 l'organisation et le travail des commissions consultatives. Cette implication pourrait se faire

1290 peu après les élections par le biais d'appels publics et d'un recrutement actif d'organisations
1291 et d'associations locales. Chaque localité a besoin de locaux permettant à tous de se
1292 rencontrer, d'échanger et de s'exprimer au niveau politique.
1293 Nous demandons une réunion annuelle d'information et de consultation dans toutes les
1294 localités, sur les travaux d'infrastructure prévus pour l'année à venir, suivie d'un rapport
1295 détaillé à tous les ménages concernés.
1296 Malheureusement toujours d'actualité : nous proposons l'élaboration d'une charte
1297 communale des droits des citoyens. Idéalement, cette charte devrait être discutée et adoptée
1298 par et avec les citoyens de la commune de Sanem.
1299

1300 **Informier ≠ communiquer, impliquer.**

1301
1302 Le "Pakt vum Zesummeliewen" signé par la commune, doit veiller à ce que nous ayons tous
1303 une meilleure compréhension de ceux vivent dans notre commune et ce que sont leurs
1304 exigences, leurs souhaits et leurs besoins.
1305 Le pourcentage de personnes sans passeport luxembourgeois qui se sont inscrites sur les listes
1306 électorales est encore beaucoup trop faible. Nous devons faire un travail d'information et de
1307 persuasion encore plus ciblé dans ce domaine.
1308 Rendre les assises et les forums intéressants est une chose. Laisser les assises se dégénérer en
1309 "événement" en est une autre. Organiser des événements ne peut pas remplacer la
1310 participation de la population, qui est parfois laborieuse et prend beaucoup de temps ! Une
1311 véritable participation citoyenne nécessite du temps et de la volonté !
1312 Notre commune informe beaucoup, mais elle ne communique pas bien et pas suffisamment.
1313 Nous devons réfléchir ensemble à la manière dont nous pouvons atteindre les personnes que
1314 nous avons perdues en renonçant aux invitations papier ? Tout faire passer par les médias
1315 sociaux n'est pas suffisant. Nous avons besoin de panneaux d'affichage dans toutes les localités
1316 !
1317 Kuerz & Knapp doit être et rester un journal communal et ne doit pas être le porte-parole
1318 d'une bourgmestre. Nous exigeons ici plus de neutralité et de diversité !
1319 Un grand plus serait l'introduction d'une nouvelle rubrique "Langage facile", avec un résumé
1320 des principales informations de la commune, qui pourrait également être consultée sous
1321 forme d'App.
1322

1323 **Sanem comme "safe space" - pour TOUS !**

1324
1325 Nous encourageons la communauté à continuer de veiller à ce que les personnes queer se
1326 sentent en sécurité ici.
1327 En plus de l'éducation dispensée à l'école, il serait souhaitable que la commune organise des
1328 événements au cours desquels les citoyens plus âgés pourraient être informés (quel est
1329 l'intérêt du langage non sexiste, que signifie LGBTQA+, etc.) ou lors desquels les gens puissent
1330 d'échanger au-delà des générations sur des thèmes queer.
1331 Des "safe spaces" doivent être rendus plus visibles : on pourrait par exemple encourager les
1332 cafés, restaurants et autres lieux de rencontre à afficher un drapeau ou un autocollant arc-en-
1333 ciel à l'entrée, afin de signaler que tout le monde est bienvenu et en sécurité. On pourrait aussi
1334 imaginer cela pour les manifestations sportives, car de nombreux sportifs ont aussi une
1335 fonction de modèle.
1336 On pourrait peut-être envisager d'installer une "maison arc-en-ciel" du Sud (exemple de
1337 Luxembourg-Ville) ici, dans la région. La commune de Sanem pourrait jouer un rôle de pionnier
1338 dans ce domaine.